

# Maîtriser le fonctionnement du Conseil médical : formations restreinte et plénière

Procédures, délais, saisines, recours



## Objectifs

- Décrypter les décrets du 11 mars 2022 et les impacts de la réforme des instances médicales
- Savoir quand et comment saisir le conseil médical
- Maîtriser les nouvelles procédures liées aux congés pour raison de santé, à l'imputabilité au service et à l'inaptitude



## Public

Agents du service du personnel, de la paie, de la gestion administrative du personnel



## Prérequis

Avoir une connaissance de base sur les congés pour raison de santé, les congés maladie et les accidents de service et maladies professionnelles



## Durée

1 Jour



## Prix

750 € Net

(Exonération de TVA)  
(Prix par stagiaire)



- Une formation intégrant les dernières actualités
- Réalisation d'une fiche de synthèse des changements de procédures liés à la réforme des instances médicales

## Bref rappel du dispositif applicable avant le décret du 11 mars 2022

- Le comité médical
- La commission de réforme

## Le contexte de la réforme

- La loi de Transformation de la Fonction publique
- L'ordonnance du 25 novembre 2020
- La suppression de la condition générale d'aptitude et ses conséquences

## La nouvelle procédure devant le Conseil médical

### Conseil médical en formation restreinte

- Composition
- Cas dans lesquels l'avis du Conseil médical est requis
- Les modifications substantielles liées au congé de maladie ordinaire et au renouvellement des CLM et des CLD – Impacts sur le Congé de grave maladie
- Modalités de saisine du Conseil médical
  - Rôle de l'employeur
  - Formulaire de saisine
  - Le délai
  - Les pièces à joindre au dossier
- Modalités d'instruction des dossiers et délais
- Nature des avis rendus par le Conseil médical
- Les voies de recours : contestation par l'agent, contestation par l'administration
- Le maintien du demi-traitement et son application jurisprudentielle
- Le maintien du demi-traitement et les fonctionnaires stagiaires : nouvelle jurisprudence

### CAS PRATIQUES

- Dans quels cas saisir la formation restreinte du conseil médical ?
- Dans quels cas le conseil médical en formation plénière rend-il un avis conforme ?

### Conseil médical en formation plénière

- Composition
- Cas dans lesquels l'avis du Conseil médical est requis (Imputabilité au service et Invalidité)
- Pièces à fournir pour l'examen des droits
- Modalités d'instruction des dossiers – les délais
- Nature des avis rendus par le Conseil médical
- Voies de recours ?



### CAS PRATIQUE

*dans quels cas saisir la formation plénière du conseil médical ?*

### Liste des pièces à fournir devant le Conseil médical en fonction de l'évènement apprécié

- Titulaires CNRACL et Service des pensions
- Titulaires IRCANTEC
- Contractuels
- Tableaux de synthèse

### Questions diverses :

- Saisine du conseil médical au moment de l'option CLM ou CLD
- Le CLM ou le CLD d'office
- Arrêt maladie transmis par un agent qui a déjà bénéficié d'un CLD
- Prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge
- Retraite pour invalidité
- Demande de congé pour cure thermale
- Cas de saisine et délai de réponse du Conseil médical supérieur
- Quelles sont les modifications apportées par le nouveau décret du 27 juin 2024 ?